

Pierre Brunet
Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne
17 rue de la Honville
91510 Lardy
0160827555
p.m.brunet@wanadoo.fr

7 mars 2004

Conseil Général
Boulevard de France
91012 Evry cedex

Objet : Pollution lumineuse / J'ai vu disparaître les étoiles en Essonne

Monsieur le Président,

« Le journal de l'Essonne » nous apprend que les travaux du carrefour de **Lardy** et de **Saint-Vrain** sont engagés. Dans la mesure où l'éclairage public est concerné, je vous prie de bien vouloir mettre en avant des critères environnementaux dans le choix des équipements :

- **Préférer une signalisation réfléchissante dans les fonctions de balisage.**
 - L'absence de consommation énergétique présentée par ces matériels, nous permettra de respecter nos engagements internationaux en terme de d'émission de gaz à effet de serre,
 - Ces choix seront cohérents avec l'engagement du Département à l'élaboration d'un Agenda 21 et à son volet Haute Qualité Environnementale des réalisations départementales.
- Si malgré tout, le recours à la lumière artificielle est adopté, il importe de choisir des matériels **sans pollution lumineuse** émettant l'intégralité de leur lumière vers la chaussée, indiqués comme tels dans les catalogues des constructeurs (ampoule sous capot abat-jour, verres plats et transparents : Philips Iridium, Thorn Legend,...).
- Minimiser le nombre de lampadaires (réduire leur nombre par rapport à la situation antérieure).
- Limiter la puissance installée à 10 lux sous mâts.
- Introduire à titre expérimental des plages horaires d'extinction en milieu de nuit.

Par ces choix,

- vous préserverez l'habitat des espèces nocturnes et sa biodiversité,
- vous rendrez à l'Essonne le ciel étoilé qu'elle a perdu,
- vous n'apporterez pas un « moins » en terme de sécurité : les études n'apportent que résultats contradictoires sur cette question.

L' Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec l'espoir que vous aurez à cœur de préserver notre environnement nocturne, veuillez recevoir Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Copie : Monsieur le Maire de Lardy, Monsieur le Maire de Saint-Vrain, Monsieur le Président de l'Association des Habitants de la Vallée de la Juine